



**NATIONS
UNIES**

A



Conférence internationale sur la question de Palestine

Genève, 29 août - 7 septembre 1983

Distr.
GENERALE

A/CONF.114/4
17 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA QUESTION DE PALESTINE

**Rapport de la Réunion préparatoire régionale d'Asie
tenue à Kuala Lumpur (Malaisie)
du 3 au 7 mai 1983**

TABLE DES MATIERES

- I. Décisions et recommandations de la Réunion,
Appel de Kuala Lumpur et résolution spéciale sur le Liban
- II. Participation à la réunion et organisation des travaux
 - A. Date et lieu de la Réunion
 - B. Participation
 - C. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau
 - D. Adoption de l'ordre du jour
- III. Résumé de l'examen des points de fond de l'ordre du jour
- IV. Clôture de la Réunion

ANNEXES

- I. Allocution de M. Dato Seri Mahathir Bin Mohamed, Premier Ministre de la Malaisie, à l'ouverture de la Conférence
- II. Déclaration de S. Exc. M. Massamba Sarré, ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- III. Déclaration de M. Farouk Qaddoumi, membre du Comité exécutif et Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine

TABLE DES MATIERES (suite)

- IV. Message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine
- V. Allocution de S. Exc. M. Ghazali Shafie, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, Président de la Réunion préparatoire régionale d'Asie
- VI. Liste des participants

I. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION,
APPEL DE KUALA LUMPUR ET RESOLUTION SPECIALE
SUR LE LIBAN

Décisions et recommandations de la réunion

1. La Réunion préparatoire régionale d'Asie, tenue à Kuala Lumpur, (Malaisie) du 3 au 6 mai 1983, ayant considéré tous les aspects de la question de Palestine et reconnu qu'elle est au centre d'un règlement du conflit du Moyen-Orient et que la détérioration actuelle de la situation sur la rive occidentale et à Gaza aggrave dangereusement ce conflit, souhaiterait que la communauté internationale participe promptement aux efforts de fond tendant à trouver une solution d'urgence à cette question. Les Etats asiatiques estiment que la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui se tiendra au siège de l'Unesco à Paris du 16 au 27 août 1983, constituera une contribution constructive et opportune à la recherche d'un juste règlement de la question de Palestine. En conséquence, la Réunion reconnaît :

- a) Que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient;
- b) Que le peuple palestinien continue à se voir refuser l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à un Etat indépendant et souverain;
- c) Que l'exercice de ce droit fondamental est la condition sine qua non d'une solution juste, durable et globale de la question de Palestine et d'une paix durable au Moyen-Orient;
- d) Qu'il ne saurait y avoir de règlement d'ensemble juste du conflit du Moyen-Orient tant qu'on n'aura pas reconnu le droit inaliénable des Palestiniens à retourner dans leurs foyers en Palestine d'où ils ont été déplacés et déracinés et à y retrouver leurs biens et qu'il serait contraire aux principes d'une justice élémentaire de ne pas respecter pleinement le droit à une compensation de ceux qui décideraient de ne pas y retourner;
- e) Que l'Organisation de libération de la Palestine, comme seul représentant légitime du peuple palestinien, a le droit de participer sans retard et sur un pied d'égalité à tous les efforts, débats et conférences sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;
- f) La légitimité de la lutte que le peuple palestinien mène sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine contre la domination étrangère et l'asservissement étranger, par tous les moyens, y compris la lutte armée, comme l'a reconnu l'Assemblée générale dans ses résolutions 3070 (XXVIII) du 30 novembre 1973 et 32/14 du 7 novembre 1977;
- g) Le principe fondamental de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force;

/...

- h) La nécessité impérieuse du retrait intégral et inconditionnel des forces israéliennes de Jérusalem et de tous les territoires palestiniens et arabes occupés par Israël depuis 1967, pour trouver une solution juste, durable et globale au conflit du Moyen-Orient et en tant que condition indispensable au maintien de la paix et de la sécurité dans cette région;
- i) Qu'il faut s'opposer sans réserves à toutes les politiques et pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et en particulier à l'implantation et à l'expansion de colonies ainsi qu'au transfert de populations civiles israéliennes dans ces territoires, qui constituent une violation des Conventions de Genève de 1949 et de la Convention de La Haye de 1907 et un obstacle sérieux et continu à la paix;
- j) Que le plan de paix arabe adopté à la douzième Conférence au sommet arabe, tenue à Fès (Maroc) le 9 septembre 1982, et ultérieurement entériné par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi, est réalisable et constitue une contribution importante à la recherche d'une solution juste, durable et globale au conflit du Moyen-Orient et que ce plan est en grande partie conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies visant à régler la question de Palestine sous tous ses aspects;
- k) Que la position adoptée par le Conseil national de la Palestine à sa réunion d'Alger, réitérant son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies affirmant les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, constitue une contribution constructive à l'instauration d'une paix globale et juste au Moyen-Orient;
- l) Le caractère positif de la déclaration par laquelle le Conseil de l'Europe a affirmé le 22 mars 1983 que le Plan de paix arabe allait dans le sens de la paix au Moyen-Orient ainsi que de l'appui exprimé à cet égard, le 5 janvier 1983, par les pays d'Europe orientale;
- m) Que les recommandations des réunions préparatoires régionales d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie occidentale constituent des contributions constructives à la recherche d'une solution à la question de Palestine.

2. La Réunion préparatoire régionale d'Asie, consciente du fait que la question de Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient et qu'il ne sera pas possible de régler ce conflit tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits légitimes et inaliénables en Palestine, recommande que tous les Etats :

- a) Rejettent entièrement toutes les politiques mises en oeuvre par Israël pour modifier les caractéristiques géographiques, la composition démographique et le statut juridique de la Ville sainte de Jérusalem et des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967;

- b) Renoncent à fournir à Israël une assistance militaire, économique et politique, afin de décourager Israël de poursuivre sa politique d'agression et d'occupation sans tenir compte de ses obligations au titre de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Déclarent nulles et non avenues et contrecarrent les mesures et pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, telles que l'expropriation et l'annexion des terres et des ressources en eau et la confiscation des biens ainsi que la modification des caractéristiques démographiques, géographiques, historiques et culturelles de ces territoires;
- d) Respectent toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées des Nations Unies concernant la Ville sainte de Jérusalem, y compris celles qui rejettent l'annexion de Jérusalem par Israël et la déclaration d'Israël faisant de cette ville sa capitale;
- e) Prennent des mesures visant à alléger les problèmes économiques et sociaux pesant sur le peuple palestinien du fait de l'occupation continue de territoires arabes par Israël, compte particulièrement tenu des effets négatifs de cette occupation sur leur développement économique;
- f) Recherchent et mettent au point des moyens tendant à permettre au peuple palestinien d'exercer sa souveraineté sur ses ressources nationales;
- g) Utilisent tous les moyens disponibles, y compris des sanctions, pour contraindre Israël à se retirer inconditionnellement de Jérusalem et de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967;
- h) Prennent des mesures appropriées pour mettre un terme à l'implantation et à l'expansion de colonies israéliennes sur la rive occidentale et à Gaza et les démanteler;
- i) Assurent le respect par Israël de la Convention de Genève de 1949 dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

3. La Réunion préparatoire régionale d'Asie, consciente des violations flagrantes des principes reconnus du droit international et des droits de l'homme du peuple palestinien et après avoir procédé à des délibérations complètes et approfondies sur tous les aspects de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient, demande au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies :

- a) D'assumer la responsabilité principale qui lui revient en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix constituant une menace grave, continue et croissante à la paix et à la sécurité internationales;

- b) De prendre promptement des mesures fermes et efficaces en vue d'établir un Etat indépendant et souverain en Palestine moyennant l'application de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment des résolutions 181 (II) et 194 (II) de l'Assemblée générale, en date respectivement du 29 novembre 1947 et du 11 décembre 1948, ainsi que des recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/20 du 24 novembre 1976;
- c) De mettre en place un dispositif institutionnel approprié aux fins d'établir un Etat palestinien souverain indépendant en :
 - i) Prenant des mesures conformes au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force afin d'assurer, selon un calendrier précis, le retrait d'Israël de Jérusalem et de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967;
 - ii) De prendre des mesures efficaces tendant à garantir la sûreté et la sécurité ainsi que les droits juridiques et les droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés en attendant le retrait des forces israéliennes de Jérusalem et de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967;
 - iii) D'administrer le territoire pendant une brève période transitoire après le retrait d'Israël;
 - iv) De faciliter le retour des Palestiniens dans leurs foyers et la reprise de possession de leurs biens;
 - v) De superviser des élections pour la formation d'une assemblée constituante, élections auxquelles tous les Palestiniens participeront en tant que mesure tendant à l'exercice de leur droit à l'autodétermination;
 - vi) De fournir, si nécessaire, des forces temporaires de maintien de la paix en vue de faciliter l'application des alinéas a) à e) ci-dessus.

4. La Réunion préparatoire régionale d'Asie, rappelant le ferme appui qu'elle apporte au principe de l'autodétermination pour tous les peuples sous domination étrangère et coloniale, recommande que les Etats d'Asie et du Pacifique :

- a) Etablissent des relations diplomatiques avec l'Organisation de libération de la Palestine;
- b) Encouragent des organisations comme celles de femmes, d'enseignants, de travailleurs, de jeunes et d'étudiants à procéder à des échanges et autres programmes d'action commune avec leurs homologues palestiniens;
- c) Encouragent la formation de comités nationaux d'appui au peuple palestinien;

- d) Encouragent la célébration du 29 novembre en tant que Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien;
- e) Encouragent les médias et autres moyens d'information à diffuser des informations pertinentes en vue de permettre au public de mieux saisir et comprendre la question de Palestine.

Appel de Kuala Lumpur

Nous, Etats de la région de l'Asie et du Pacifique, représentant près des deux tiers de l'humanité, pleinement associés depuis la Conférence de Bandung à toutes les luttes visant à transformer les concepts de liberté, d'indépendance, d'autodétermination et de libération nationale en autant de réalités politiques, angoissés par l'échec tragique des efforts déployés par la communauté mondiale pour régler la question de Palestine depuis plus de 30 ans, pendant lesquels on a assisté à la dispersion du peuple palestinien, au morcellement de son territoire et à la disparition d'innombrables Palestiniens, lançons un appel aux nations du monde pour que non seulement elles reconnaissent la gravité et le caractère urgent de la situation des Palestiniens, mais qu'elles déploient aussi des efforts concertés pour garantir aux Palestiniens le rétablissement de leur patrie et l'exercice de leurs droits inaliénables.

Nous appelons en outre l'attention en particulier sur la détérioration constante du sort des Palestiniens des territoires occupés, où la politique agressive d'implantation et d'expansion de colonies exclusivement israéliennes chasse une nouvelle génération de Palestiniens de leurs foyers. Tout aussi graves sont les menaces qui pèsent sur la vie de ces populations récemment traumatisées par la guerre de destruction menée par Israël au Liban et les massacres de Sabra et de Chatilla.

Nous tenons à souligner que le non-règlement de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, constitue une crise dangereuse qui ne se limite pas à une seule région du monde mais menace la paix et la sécurité de tous les Etats. C'est pourquoi nous invitons instamment tous les Etats à participer à un niveau ministériel à la Conférence internationale sur la question de Palestine qui se tiendra au siège de l'Unesco à Paris du 16 au 27 août 1983 et à faire ainsi preuve de leur volonté de garantir enfin aux Palestiniens l'exercice de leurs droits.

Nous lançons en outre un fervent appel à l'Europe occidentale et à l'Amérique du Nord, en tant que régions entretenant les relations les plus étroites avec Israël, pour qu'elles se joignent à l'Asie et aux autres régions du monde et reconnaissent que le peuple palestinien, comme tous les autres peuples sous domination étrangère et coloniale, a droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant et pour qu'elles fournissent un appui et une assistance concrets à l'Organisation de libération de la Palestine afin de lui permettre de réaliser ses objectifs.

Résolution spéciale sur le Liban

La Réunion préparatoire régionale d'Asie exprime sa profonde préoccupation devant la situation provoquée au Liban par l'invasion et l'occupation continue du territoire libanais par Israël.

La Réunion considère que ces agissements israéliens au Liban constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La Réunion préparatoire régionale d'Asie prie donc le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité exigeant le retrait immédiat, total et inconditionnel d'Israël de tout le territoire libanais.

II. PARTICIPATION A LA REUNION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Date et lieu de la Réunion

1. Par sa résolution 37/86 du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine, telles qu'elles figurent dans son rapport (A/37/49) prévoyant, entre autres, l'organisation de cinq réunions préparatoires régionales, ayant pour but d'assurer la participation active des gouvernements des Etats Membres des diverses régions durant les préparatifs de la Conférence et au cours de la Conférence elle-même.
2. Conformément à ladite résolution, la Réunion préparatoire régionale d'Asie s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 3 au 7 mai 1983.

B. Participation

3. Les Etats ci-après ont participé à la réunion : Arabie saoudite, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi, Chine, Egypte, Emirats arabes unis, Fidji, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kiribati, Koweït, Malaisie, Maldives, Népal, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam.
4. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la Réunion en tant que partie principale à la question de Palestine.
5. Les Etats ci-après ont été représentés par des observateurs : Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, République démocratique allemande, Tonga, Turquie et Tuvalu.
6. Les services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organismes et comités des Nations Unies suivants étaient représentés à la réunion :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

7. D'autres organisations intergouvernementales étaient également représentées : le Comité juridique consultatif africano-asiatique, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique.

8. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la Réunion : Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (Genève), Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Centre de recherche en matière de développement rural et industriel (Inde), Comité soviétique de solidarité afro-asiatique, Confédération internationale des syndicats libres, Congrès du monde islamique, Conseil national des organisations féminines, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques.

9. Shafiq Al-Hout, de l'Organisation de libération de la Palestine, a donné lecture d'un message reçu de M. Yasir Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, remerciant le Gouvernement malaisien d'avoir bien voulu accueillir la Réunion et présentant aux participants ses meilleurs vœux de succès. Ce message figure en annexe au présent rapport.

C. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau

10. La Réunion préparatoire régionale d'Asie a été ouverte le mardi 3 mai 1983 par Mme Lucille Mair, secrétaire générale de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui a exprimé au Gouvernement malaisien la gratitude de l'Organisation des Nations Unies pour sa coopération et son appui. Elle a souligné que la présence de nombreuses délégations de la région asiatique et d'autres participants faisait ressortir la préoccupation du monde à l'égard de la question de Palestine. Les Etats asiatiques avaient un rôle fondamental à jouer dans la recherche mondiale de la paix et de la sécurité.

11. A la séance d'ouverture, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. Exc. M. Massamba Sarré, du Sénégal, a souligné que les recommandations du Comité depuis 1976 constituaient une base saine du règlement du problème palestinien. Il a exprimé l'espoir que la Réunion examinerait ces recommandations en vue d'un programme d'action pouvant contribuer au succès de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

12. Il a noté que la grande majorité des Etats avaient régulièrement entériné les recommandations du Comité au sein de l'Assemblée générale, mais qu'aucune action n'avait été possible étant donné que le Conseil de Sécurité n'avait pu parvenir à une décision sur les mesures à prendre par suite du vote négatif d'un de ses membres permanents.

13. Soulignant le caractère urgent de la situation, il a déclaré que tout délai pourrait avoir de graves conséquences, notamment une intensification du cycle de violence.

14. Dans son allocution inaugurale, le Premier Ministre de la Malaisie, S. Exc. Mahathir Bin Mohamed, a souligné que le cas ne s'était jamais auparavant présenté dans l'histoire d'une entité politique qui ait supplanté un Etat existant de plein droit et qui ait été dotée des armes les plus meurtrières pour perpétrer des actes d'agression contre le peuple qu'elle avait chassé et qu'elle continuait de chasser de sa patrie. L'Organisation de libération de la Palestine devait être reconnue comme le représentant de tous les Palestiniens et participer à toutes les négociations sur le règlement de la question de l'Asie occidentale en tant qu'unique porte-parole des aspirations palestiniennes.

15. Le Premier Ministre a exprimé l'espoir que la Réunion ne se contenterait pas d'adopter des résolutions dont il en existait déjà 300 et qu'elle dégagerait des idées précises sur la façon dont les plans et les initiatives de paix déjà en cours pourraient permettre aux Palestiniens de rentrer en possession de leurs biens dans leur patrie historique, la Palestine.

16. Le texte de l'allocution inaugurale du Premier Ministre malaisien a été accepté comme document de la Réunion et est reproduit en annexe au présent rapport.

17. Le membre du Comité exécutif et chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Farouk Kaddoumi, s'est référé à la politique de génocide qu'Israël continuait de faire subir au peuple palestinien à la suite de l'agression israélienne contre le Liban, qui avait fait des milliers de victimes palestiniennes et libanaises durant l'été de 1982. Il a fait état des massacres de Sabra et de Chatila qui ne pourraient jamais s'effacer de la mémoire humaine. Malgré cette nouvelle attaque sioniste barbare et les horreurs passées, l'Organisation de libération de la Palestine n'avait pas laissé de tendre un rameau d'olivier. La Conférence d'Alger de février 1983 avait cependant réaffirmé la poursuite de la lutte de l'OLP sur tous les fronts. M. Kaddoumi a également souligné que les Etats-Unis avaient fourni à Israël dans son agression un appui militaire sous les formes les plus diverses.

18. Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, S. Exc. M. Habib Chatty, a donné un aperçu de l'histoire de la Palestine depuis l'antiquité jusqu'à l'heure actuelle, et souligné que la Palestine était depuis toujours unie par la langue, les coutumes et les traditions. La mainmise des Juifs sur la Palestine avait été facilitée par la Grande-Bretagne. Les politiques israéliennes s'étaient inspirées de l'idéologie sioniste qui non seulement faisait abstraction du fait que les Palestiniens constituaient un peuple mais prétendait en outre nier leur existence même.

19. M. Chatty a demandé à tous les pays de mettre leurs ressources à la disposition de l'OLP. Il a déclaré que la paix ne pouvait être imposée par les grandes puissances et suggéré de faire pression par tous les moyens sur les Etats-Unis pour les amener à adopter une position conforme à celle que la communauté internationale avait approuvée et qui impliquait le rétablissement des droits des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination.

20. S. Exc. M. Ghazali Shafie, ministre des affaires étrangères de la Malaisie, a été élu Président de la Réunion préparatoire régionale d'Asie. Dans la déclaration

qu'il a prononcée en prenant la présidence, il a fait l'historique des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine et a expliqué que l'échec des efforts déployés jusqu'à présent pour parvenir à une solution était d'autant plus grave eu égard à la politique actuelle d'agression d'Israël et à l'arrogance de ce dernier. Il a souligné que toute action qui ne tiendrait pas compte de la lutte des Palestiniens pour exercer leurs droits inaliénables sous la direction de l'OLP ne serait pas réaliste.

21. Au cours de la même séance, les représentants de l'Indonésie, de l'Inde, de Fidji, du Laos et de l'OLP ont été élus Vice-Présidents et le représentant du Pakistan a été élu rapporteur.

22. Un groupe de travail à composition non limitée a été créé en vue de l'élaboration des recommandations.

D. Adoption de l'ordre du jour

23. A la séance d'ouverture, la Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

La question de Palestine dans la politique mondiale

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Importance de la question de Palestine sur la politique mondiale
6. Action internationale en vue d'une solution de la question de Palestine
7. Mesures recommandées
8. Adoption du rapport

24. La Réunion était saisie des rapports ci-après qui ont été présentés par des experts consultants :

- a) "Examen de la situation économique et sociale du peuple palestinien arabe dans la région d'Asie de l'Ouest";
- b) "Un Etat palestinien indépendant est-il économiquement viable?";
- c) "L'importance stratégique et économique de la Palestine";
- d) "Origines et évolution du problème palestinien".

III. RESUME DE L'EXAMEN DES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR

25. Lors de l'examen des points 5 et 6 touchant à la question de Palestine dans la politique mondiale, les représentants se sont mis d'accord sur une vaste gamme de problèmes et de principes fondamentaux relatifs à la question de Palestine et au rétablissement des droits fondamentaux du peuple palestinien. Il a été réaffirmé qu'une paix juste et durable ne saurait être établie au Moyen-Orient avant le retrait intégral et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupait depuis 1967, y compris Jérusalem, et tant que le peuple palestinien ne pourrait pas exercer ses droits inaliénables, y compris son droit de créer un Etat souverain indépendant en Palestine ayant Jérusalem pour capitale.

26. La Réunion a noté que l'arrogance d'Israël et son mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, du droit international et de l'opinion publique mondiale, avaient atteint des proportions intolérables. Elle a fait ressortir en particulier les événements qui avaient suivi l'agression récente d'Israël contre les peuples palestinien et libanais et qui avaient été marqués par les massacres des réfugiés palestiniens des camps de Sabra et de Chatila, considérés d'une manière générale comme des actes de génocide. La plupart des délégations ont condamné les politiques et les pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, notamment l'implantation et l'expansion de colonies, première étape vers une annexion totale de la Rive occidentale et de Gaza. Pour mettre un terme à l'intransigeance d'Israël, le Conseil de sécurité a été vivement engagé à appliquer des sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il fallait en venir là étant donné que les politiques d'agression et d'expansion d'Israël constituaient non seulement un obstacle à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient, mais aussi une très grave menace contre la paix et la sécurité internationales.

27. La Réunion a estimé que l'intransigeance d'Israël s'expliquait en partie par l'appui moral, matériel et politique qu'il recevait des Etats-Unis. On a estimé que puisqu'ils fournissaient des armes et du matériel perfectionné à Israël, les Etats-Unis devaient être tenus pour responsables des agissements de ce dernier.

28. La Réunion a souligné le rôle important qui revenait à l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de la question de Palestine. On a été d'avis que l'Organisation possédait l'autorité et les compétences nécessaires à cet égard. Des participants ont souligné que la responsabilité première du Conseil de sécurité était d'agir conformément à la volonté de la communauté internationale dans l'exercice de ses fonctions relatives au maintien de la paix et de la sécurité.

29. Selon une opinion, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale datée du 29 novembre 1947, constituait une base solide pour une solution durable du problème. On y avait envisagé la création de deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif, mais seul ce dernier était devenu une réalité. Il incombait à la communauté internationale de veiller à ce que cette résolution soit pleinement appliquée. On a mis en relief le droit des Etats et des peuples de la région à vivre en paix et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

30. Il a été également souligné à cet égard que le Conseil de sécurité devait aussi faire siennes de toute urgence les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qu'avait déjà approuvées l'Assemblée générale, et qu'il fallait veiller à ce que ces recommandations soient rapidement appliquées conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

31. Lors de l'examen des droits fondamentaux du peuple palestinien, la Réunion a estimé que la communauté internationale était parvenue à un consensus quasi universel sur la question. L'attention a été appelée sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 181 (II), 194 (III), 3210 (XXIX), 3236 (XXIX), 3237 (XXIX), 31/20, ES-7/2 et 37/86. Ces résolutions, qui reconnaissaient et définissaient dûment les droits inaliénables du peuple palestinien, avaient été adoptées par une importante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il fallait de toute urgence résoudre le problème palestinien, compte tenu de l'aggravation de la situation dans les territoires occupés en raison de la politique d'Israël. Le facteur temps était capital, puisque Israël consolidait chaque jour sa position dans les territoires occupés et ne cessait de dresser de nouveaux obstacles à la paix.

32. La Réunion a souligné que l'Organisation des Nations Unies demeurait la seule instance en mesure de résoudre le problème de Palestine. Tous autres accords conclus hors du cadre des Nations Unies, sans la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, ne sauraient garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables.

33. La Réunion a mis l'accent sur le rôle important que pourrait jouer la Conférence internationale sur la question de Palestine en formulant des recommandations concrètes aux fins d'application. Elle a pris note des contributions utiles déjà apportées à cet égard par les réunions préparatoires régionales.

34. On a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour diffuser des informations sur les divers aspects de la question afin de mieux faire connaître la cause palestinienne et de mobiliser l'opinion publique en faveur du rétablissement des droits des Palestiniens.

35. On a souligné qu'il ne suffisait plus d'appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant et souverain. Il fallait désormais prendre des mesures concrètes et prier instamment les tenants d'Israël de contraindre ce dernier à se plier à la volonté de la communauté internationale.

36. La Réunion a examiné les raisons pour lesquelles la Palestine était au premier plan de la politique mondiale. La discussion a fait ressortir deux tendances historiques. La première avait été l'intervention impérialiste des puissances d'Europe occidentale qui avaient cherché à contrôler le Moyen-Orient à partir de la Palestine. Dans la période moderne, la Palestine et toute la région avaient pris une importance accrue pour des raisons économiques et stratégiques. La seconde tendance historique avait été la tentative des habitants de la région de résister et de lutter contre ces intrigues impérialistes.

37. La Réunion a noté le rôle primordial joué par le Mouvement des non alignés de l'Organisation de la Conférence islamique pour promouvoir la cause palestinienne et faire mieux comprendre à la communauté internationale les divers aspects de la question de Palestine, en vue de prendre des mesures susceptibles de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits fondamentaux en Palestine.

38. La Réunion a examiné le Plan de paix arabe adopté à la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fès (Maroc) et la position prise par le Conseil national palestinien à sa réunion d'Alger réitérant son adhésion aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui réaffirmaient les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, ce qui a été considéré comme une importante contribution à l'établissement d'une paix globale et durable au Moyen-Orient.

39. On s'est référé au Plan en six points pour un règlement au Moyen-Orient présenté le 15 septembre 1982 par feu Leonid I. Brejnev, et certaines délégations ont noté avec satisfaction que ce plan concordait sur les principaux points, avec le Plan de paix arabe ainsi qu'avec les recommandations du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

40. La Réunion a pris note de la position de la Communauté économique européenne portant approbation du principe selon lequel la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien était l'une des conditions fondamentales pour une paix durable dans la région, ainsi que de la nécessité de fournir des garanties internationales pour la sécurité de tous les Etats de la région et d'associer l'Organisation de libération de la Palestine à des négociations globales de paix.

41. On a estimé qu'une action urgente et concertée était requise en vue de persuader les Etats-Unis d'Amérique et les membres de la Communauté économique européenne d'appuyer pleinement tous les efforts internationaux visant à mettre un terme au processus israélien d'acquisition de territoires par la force, ce qui était contraire au droit international et constituait un sérieux obstacle à la solution pacifique du problème.

42. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a fourni à la Réunion un compte rendu détaillé des réactions de l'OLP aux vicissitudes de l'évolution politique au Moyen-Orient. La Réunion, notant que la région d'Asie avait également connu l'oppression coloniale, a exprimé sa solidarité avec le peuple palestinien qui faisait face courageusement aux politiques criminelles d'Israël. On a noté que le peuple palestinien recherchait la paix et la justice, mais qu'il avait le droit légitime de lutter par tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée, pour exercer ses droits fondamentaux. La Réunion a affirmé que l'Organisation de libération de la Palestine avait le droit de participer sur un pied d'égalité à tous organes, organismes et conférences internationaux ainsi qu'aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes de cette dernière.

43. La Réunion a souligné l'importance de la question de Jérusalem dont les incidences, en raison du caractère exceptionnel et universel de Jérusalem, dépassaient de loin la question des droits des Palestiniens. On a souligné que la décision d'Israël d'annexer Jérusalem et d'en faire sa capitale avait été condamnée

et déclarée nulle et non avenue par la communauté internationale. La tentative de modifier unilatéralement le statut juridique de la Ville sainte était en contradiction directe avec les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international.

IV. CLOTURE DE LA REUNION

44. A la séance de clôture qui s'est tenue le 6 mai 1983, le Président de la Réunion a présenté le projet de recommandations résultant des délibérations du Groupe de travail. Après les avoir dûment examinées, la Réunion a adopté ces recommandations par consensus.

45. La Réunion a également adopté une résolution spéciale sur le Liban. Le texte en est reproduit dans la section I ci-dessus.

46. La délégation de l'Iran (République islamique d') a émis des réserves au sujet :

- a) De l'utilisation des mots "territoires occupés depuis 1967";
- b) Du Plan adopté à Fès dans la mesure où il reconnaît Israël ainsi que de la position du Conseil national palestinien sur le Plan de Fès;
- c) De la référence à la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947;
- d) Des recommandations faites par les réunions d'Arusha, Managua et Sharjah dans la mesure où elles comprennent les éléments mentionnés ci-dessus.

47. Le représentant de la République démocratique populaire lao, parlant également au nom du Viet Nam et de l'Union soviétique, a émis des réserves au sujet de la participation du Kampuchea démocratique, tel qu'il est mentionné dans la section II.3 ci-dessus.

48. La Réunion a ensuite adopté le rapport de la Réunion préparatoire régionale d'Asie.

49. La Réunion a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple malaisiens pour leur contribution aux délibérations et l'hospitalité qu'ils avaient offerte aux participants.

ANNEXE I

ALLOCUTION DE M. DATO SERI MAHATHIR BIN MOHAMED,
PREMIER MINISTRE DE LA MALAISIE, A L'OUVERTURE
DE LA CONFERENCE

1. Je tiens à souhaiter la bienvenue à vous tous venus de loin contribuer de façon concrète à la recherche d'une solution au problème palestinien, qui remonte à plus de 30 ans, depuis que le peuple palestinien a été chassé de sa patrie à la suite de l'établissement du prétendu Etat d'Israël. Votre présence ici est la preuve de l'appui apporté par les pays et les peuples de la région de l'Asie et du Pacifique à la juste lutte du peuple palestinien pour exercer son droit à la souveraineté nationale en Palestine.
2. Cette preuve de solidarité montrera sans aucun doute au peuple palestinien que sa lutte n'a pas été vaine, qu'il n'est pas seul et que la communauté internationale est encore consciente de ses responsabilités en matière de paix et de justice.
3. Je saisis cette occasion pour remercier vivement, au nom du Gouvernement et du peuple malaisiens, Mme Lucille Mair, secrétaire générale de la Conférence internationale sur la question de Palestine, et S. Exc. M. Massamba Sarre, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de leurs louables efforts, non seulement pour promouvoir la juste cause des Palestiniens, mais aussi pour engager, au nom du peuple palestinien, la communauté internationale à s'attacher encore plus au triomphe de la justice. La lutte du peuple palestinien n'est en effet rien d'autre qu'une lutte pour la justice à laquelle il a droit comme quiconque.
4. Il est toutefois regrettable que certains aient essayé de saper à la base nos efforts pour promouvoir la juste cause de la lutte du peuple palestinien. S'ils étaient vraiment soucieux de faire régner la justice et la paix en Asie occidentale, ils devraient comprendre que nous ne faisons qu'essayer d'atteindre le même objectif. Ils n'ont aucune raison d'essayer de persuader quelque pays que ce soit de ne pas participer à la présente conférence. En agissant de la sorte, ils ne font que confirmer dans leur opinion ceux qui mettent en doute leur sincérité et leur sens de la justice et qu'inviter Israël à se montrer plus intransigeant que jamais.
5. Les problèmes fondamentaux que pose la question de Palestine sont bien connus de tous. Il s'agit du sort de tout un peuple chassé de sa patrie, humilié et constamment harcelé. L'action menée par la communauté internationale à cet égard pendant plus de 30 ans a été inefficace. L'injustice et les persécutions dont a été victime le peuple palestinien ont été maintes fois révélées à l'Organisation des Nations Unies et d'innombrables résolutions ont été adoptées en la matière. Ces cruautés et les persécutions dont le peuple palestinien font l'objet se poursuivent sans relâche.
6. Le peuple palestinien n'a que trop souffert. Si nous avons une conscience quelconque, nous devons nous efforcer de trouver un moyen de mettre fin aux injustices commises envers lui non parce qu'il ait rien fait de mal mais parce que

d'autres ne veulent plus se sentir coupables. Il est temps que les défenseurs d'Israël qui se font les champions des droits de l'homme cessent de jouer un double jeu hypocrite et fassent vraiment pression sur le régime israélien pour qu'il renonce à sa politique d'intransigeance agressive. Le cas ne s'est jamais auparavant présenté dans l'histoire mondiale d'une entité politique qui ait supplanté un Etat existant de plein droit et qui ait été dotée des armes les plus redoutables pour perpétrer les actes d'agression contre le peuple qu'elle a chassé de sa patrie. Si le monde continue à faire semblant d'ignorer la politique israélienne d'expansion et d'agression, d'autres pays seront encouragés à commettre ailleurs des crimes analogues. La communauté internationale doit continuer à soutenir fermement le principe fondamental selon lequel l'agression ne saurait plus régler les conflits nationaux ou raciaux. Nous devons faire cesser l'agression et prendre des mesures qui fassent bien voir à Israël qu'il ne peut persévérer dans cette voie. Il faut de même bien faire comprendre à tous ceux qui ont violé ce principe qu'ils doivent s'abstenir désormais de le faire.

7. Les Palestiniens sont un peuple. Ils constituent une entité distincte. Ils ont le droit d'avoir une patrie et d'exister dignement en tant que membres souverains de la communauté internationale. Tant que ce principe n'aura pas été reconnu, il n'y aura pas de paix durable dans la région. Israël aussi a tout intérêt à ce que le problème palestinien soit réglé. Même le mentor d'Israël devrait s'en rendre compte. Le problème palestinien est à la fois un problème de justice et de sécurité mondiale et l'humanité tout entière est partie prenante en la matière.

8. Il est presque incroyable qu'à une époque où les territoires colonisés ont accédé ou sont en train d'accéder à l'indépendance et à la souveraineté, les Palestiniens se voient encore refuser l'indépendance et soient chassés en outre de leur patrie. Si elle veut assurer le respect du principe de la liberté et de l'autonomie, la communauté internationale doit veiller à ce que les Palestiniens reconquièrent leur droit à un Etat indépendant qui leur soit propre. Il est immoral qu'à l'Organisation des Nations Unies une poignée de pays demandent au peuple palestinien ou à son représentant exclusif, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), d'accepter des conditions préalables équivalant à une capitulation. Il est encore plus injuste de refuser de reconnaître l'OLP en raison de certains actes de terrorisme perpétrés par des individus qui prétendent en faire partie, d'autant plus que le chef du mouvement terroriste israélien est actuellement reconnu en tant que Premier Ministre d'Israël. C'est ce système de deux poids et de deux mesures qui a abouti aux massacres de Sabra et de Chatila.

9. La question qui se pose à nous aujourd'hui et au cours des quelques jours à venir est de savoir si cette conférence régionale ne constituera qu'une tribune pour des propos et des résolutions vides de sens ou si ce sera une réunion pouvant aboutir à des propositions concrètes. Nous ne sommes pas ici pour adopter des résolutions pour le simple plaisir de le faire. Il existe déjà plus de 300 résolutions sur la question de Palestine. Le droit des Palestiniens à l'autodétermination, et notamment à la création, en Palestine, d'un Etat indépendant qui leur soit propre, est aujourd'hui reconnu sans équivoque à l'Organisation des Nations Unies à une écrasante majorité. Des décennies ont passé sans que les Palestiniens puissent jouir de ce droit. Nous n'avons évidemment pas agi de façon suffisamment énergique et sincère. J'espère que la présente conférence dégagera des idées précises sur la façon dont les plans et les

initiatives de paix déjà en cours pourraient permettre aux Palestiniens d'exercer de nouveau leurs droits et de rentrer en possession de leurs biens dans leur patrie historique, la Palestine.

10. Même si les pourparlers qui se poursuivent ou qui ont été suspendus se heurtent à des difficultés, cela ne devrait pas nous empêcher ici de voir plus loin et d'imaginer un mécanisme pour la mise en oeuvre de ces plans et de ces initiatives. L'absence de progrès des efforts actuels ne doit pas nous dissuader de procéder à partir des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment les recommandations du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

11. La présente conférence devrait fournir des éléments concrets pour la Conférence internationale finale qui doit se tenir à Paris dans le courant de cette année. Il ne faut cependant pas oublier qu'aucune négociation ne saurait avoir lieu sans la participation de l'OLP. C'est une condition primordiale si l'on veut que les démarches actuelles fondées sur le plan de Fès ou toute autre initiative puissent aboutir. Nous devons accepter le fait que l'OLP représente tous les Palestiniens et qu'elle doit participer à toutes les négociations sur le règlement de la question de l'Asie de l'Ouest en tant qu'unique porte-parole des aspirations palestiniennes. Un autre principe important à respecter est que toute négociation doit avoir pour objectif le rétablissement d'un Etat indépendant en Palestine. Les grandes puissances, enfin, notamment les Etats-Unis, doivent montrer au peuple palestinien et au monde entier qu'elles sont disposées à utiliser leur influence considérable sur Israël pour assurer un règlement pacifique réalisable et durable en Asie occidentale, reposant sur le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à leur propre patrie en Palestine et qu'elles seront en mesure de le faire.

12. Le problème palestinien n'a que trop duré. Nous devons dès lors le traiter avec une diligence et un esprit de décision accrus. Il faut espérer que la série de réunions sur le problème palestinien nous rapprochera d'une solution réalisable. Nous sommes ici non pas que nous soyons alliés du peuple palestinien pour des raisons de race ou de religion, mais parce que nous croyons en la justice pour l'humanité tout entière et que le peuple palestinien fait tout comme nous partie de la communauté internationale. Nous avons le devoir de rétablir le peuple palestinien dans ses droits et dans sa dignité. Personne, absolument personne, ne mérite d'être chassé sans cesse de sa patrie, qu'elle soit permanente ou temporaire, comme l'ont été les Palestiniens. Il est certain que le monde qui se sent coupable de la persécution que les nazis ont fait subir aux Juifs doit avoir conscience de l'injustice et de l'oppression dont souffrent les Palestiniens à l'époque actuelle.

13. Puisse Dieu vous donner la sagesse et le courage nécessaires pour trouver la justice en cette période de la civilisation humaine.

ANNEXE II

DECLARATION DE S. EXC. M. MASSAMBA SARRE, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET PRESIDENT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES
DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je remercie sincèrement le Gouvernement et le peuple malaisiens auxquels nous devons le privilège d'être réunis aujourd'hui en ces lieux. Le sujet que nous avons à l'esprit et qui nous occupera pendant la semaine qui vient, la question de Palestine, retient depuis de nombreuses années l'attention du Comité que j'ai l'honneur de présider. Le vif intérêt manifesté par le gouvernement qui est notre hôte, le chaleureux accueil qui nous a été réservé et la coopération qui nous est offerte ne permettent pas de douter que nos délibérations seront fructueuses et notre réunion couronnée de succès.

Aujourd'hui s'ouvre la quatrième des réunions régionales préparatoires organisées pour apporter des éléments qui enrichiront la Conférence internationale sur la question de Palestine prévue pour le mois d'août prochain. Il ne fait aucun doute que chacune de ces réunions reflètera les préoccupations de la région concernée et le degré d'intérêt que celle-ci porte à un problème qui menace à chaque instant la paix et la sécurité internationales s'il demeurerait sans solution juste et durable.

Nous sommes ici dans une région qui a vécu l'expérience tant positive que négative du colonialisme. Ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'un grand nombre d'Etats représentés ici ont pu réaliser leurs aspirations nationales propres. Beaucoup d'entre eux ont eu des mouvements de libération nationale et ont connu le temps où il leur fallait lutter avec les moyens appropriés pour accéder à l'indépendance. Le souvenir de cette expérience ne peut être que très proche encore dans leur mémoire.

Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait eu, et qu'il y ait encore, un lien puissant entre l'Asie et la cause du peuple palestinien. Ce dernier appartient au monde asiatique et, partant, la solidarité dans le rétablissement de la justice devenait naturelle. Mieux, ceux qui avaient utilisé des moyens issus des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies pour accéder à la souveraineté et à l'indépendance avaient le devoir et la responsabilité de faire en sorte que le peuple palestinien puisse bénéficier de ce mécanisme pour la réalisation de ses droits légitimes.

Voici plus de 30 ans que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à trouver une solution à ce problème. Parallèlement à cette action, on a assisté au cours de ces dernières années à un regain d'intérêt et à un nouvel élan dans la recherche d'un règlement. La création en 1975 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien n'est que l'une des mesures qui ont été prises en ce sens.

Depuis 1976, le Comité met tout en oeuvre pour faire aboutir la cause du peuple palestinien. Ses recommandations concernant un programme de mise en pratique des droits des Palestiniens ont été à maintes reprises entérinées par

l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles ont été conçues à partir des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et inspirées par les notions de droit, de justice, de morale et d'équité. Leur impartialité et leur objectivité ne sauraient être mises en doute. Mais s'il est encourageant de constater que tous les ans, davantage d'Etats votent pour les faire adopter par l'Assemblée générale, il reste encore à les mettre en pratique. Alors que la communauté internationale dans sa très grande majorité le souhaite, rien n'a été possible parce que le Conseil de sécurité ne peut décider d'aucune mesure en raison du vote négatif d'un membre permanent.

Ces recommandations du Comité constituent une base saine pour le règlement du problème. Toutes les propositions les plus acceptables qui ont été avancées au cours de ces derniers mois reprenaient dans leur ensemble les principales dispositions des recommandations du Comité. Celles-ci sont donc toujours valables. Le Comité espère que la réunion qui s'ouvre aujourd'hui les aura présentes à l'esprit pour tout programme d'action qu'elle formulera à l'intention de la Conférence internationale sur la question de Palestine pour le succès de laquelle, la participation asiatique est déterminante.

Le Comité a toujours pensé que sur la question de Palestine, les faits parlent d'eux-mêmes, et que s'ils étaient mieux connus et compris comme il faut et tels qu'ils sont, ce qui ne signifie pas nécessairement tels qu'ils sont rapportés, cela aiderait à ce que justice soit faite.

Nous avons toujours pensé qu'il fallait une information objective pour que se crée un mouvement d'opinion et pour rendre compte de façon exacte de l'évolution de la situation dans la région. Les informations tendancieuses qui ont été diffusées pendant longtemps ont eu pour regrettable effet que les Palestiniens, leurs espoirs et leurs ambitions ont toujours été présentés sous un jour défavorable ou complètement passés sous silence. Le Comité est convaincu qu'il est essentiel d'exposer tous les faits entourant la question de Palestine, car lorsqu'ils seront connus, la communauté internationale sera davantage convaincue de la justesse de la cause du peuple palestinien et de la nécessité de lui trouver une solution juste et durable.

C'est pour cette raison que le Comité participe tous les ans à des séminaires régionaux consacrés à cette question et que nous allons notamment nous rendre en partant d'ici à l'un de ces séminaires qui se tiendra la semaine prochaine à Djakarta. Nous considérons que la réunion qui s'ouvre aujourd'hui contribuera beaucoup, elle aussi, à créer un mouvement d'opinion. Ce que nous accomplissons ici et la contribution que cette réunion apportera à la Conférence internationale qui se tiendra en août feront incontestablement avancer d'un très grand pas vers les solutions à ce problème si épineux.

Le Comité insiste aussi sur l'importance du facteur temps. Nous avons toujours été profondément conscients du fait qu'il fallait trouver de toute urgence une solution juste, globale et durable au problème de la Palestine. Par expérience, nous avons toujours pensé que les attermoissements ne peuvent qu'aggraver les difficultés qui s'opposent à la recherche d'une solution. Il est vrai qu'il y a toujours eu urgence, mais l'évolution récente de la situation fait que le facteur temps est devenu beaucoup plus important. Attendre ne sert qu'à amplifier le cycle

de la violence et de l'incompréhension avec son impact négatif sur les territoires arabes et palestiniens illégalement occupés. Le Comité espère que la réunion qui s'ouvre aujourd'hui sera pénétrée de cette dimension. La paix et la sécurité internationales demeurent plus que jamais compromises du fait du non-règlement de la question de Palestine. Il vous incombe, tenant compte de votre sagesse plusieurs fois millénaire, de formuler, au cours de vos assises, des recommandations à même de promouvoir, dans l'intérêt bien compris des peuples et nations du Moyen-Orient, la paix et la justice dans cette région. Ce faisant, vous resterez fidèles à vous-mêmes et vous aurez ainsi à nouveau contribué à la marche de l'humanité vers la paix et le bonheur.

ANNEXE III

DECLARATION DE M. FAROUK QADDOUMI, MEMBRE DU COMITE EXECUTIF ET
CHEF DU DEPARTEMENT POLITIQUE DE L'ORGANISATION DE LIBERATION
DE LA PALESTINE

Les membres de ma délégation et moi-même avons le plaisir d'exprimer tout d'abord notre profonde gratitude à Sa Majesté le Roi, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple malaisiens amis qui ont accueilli cette importante conférence, pour leur accueil amical et les efforts considérables qu'ils ont déployés pour assurer le succès de nos travaux. Je remercie également S. Exc. le premier ministre Mahathir Bin Mohamed de son importante et émouvante allocution qui reflète l'attitude du grand peuple malaisien à l'égard de la cause de notre peuple, attitude qui appuie le droit, la justice et la paix, et qui est fondée sur la foi profonde du peuple malaisien en ces valeurs et sa fidélité aux liens historiques, culturels et spirituels immortels qui unissent les peuples palestinien et malaisien.

C'est également pour moi un plaisir que de saluer et de remercier Mme Lucille Mair et tous les membres de son équipe pour les précieux efforts qu'ils ont déployés et qu'ils continuent de déployer dans les préparatifs de la conférence internationale qui doit se tenir au siège de l'Unesco à Paris en août de l'année en cours. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux institutions spécialisées, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux divers organismes qui se sont employés à assurer le succès de cette conférence. Il y a lieu de mentionner en particulier les efforts du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le Président est le représentant du Sénégal, M. Massamba Sarré.

L'exposé des faits relatifs aux nombreux aspects de la question de Palestine ne peut que mieux faire prendre conscience à la communauté internationale du problème et que l'inciter à intensifier sa lutte afin de permettre à notre peuple d'exercer ses droits inaliénables.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les réunions préparatoires qui se sont tenues à Arusha (République-Unie de Tanzanie), à Managua (Nicaragua) et à Sharjah (Emirats arabes unis) et nous apprécions hautement toutes les études et tous les documents de recherche qui ont été présentés à ces réunions ainsi que les recommandations auxquelles elles ont abouti. C'est également un grand plaisir pour moi que de pouvoir participer personnellement à la présente réunion dans la magnifique ville de Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie, pays qui a toujours défendu le droit et la justice et pris parti en faveur de notre cause. La diversité qui caractérise les pays de l'Asie et du Pacifique participant à la présente conférence enrichira sans aucun doute nos débats, ce qui permettra d'approfondir notre perception commune de toutes les questions relatives à la Palestine et renforcera ainsi notre conviction de la nécessité d'intensifier nos efforts pour aboutir à une juste solution de cette question, tendant à assurer une paix durable et à épargner au Moyen-Orient, et en fait au monde entier, le risque d'être plongé dans une nouvelle ère de conflits pouvant aboutir à une guerre nucléaire mondiale.

Bien qu'un certain nombre d'aspects importants de la question de Palestine aient été examinés lors des réunions préparatoires, il en est un, très important, qu'il y aura lieu d'analyser et de traiter avec le plus grand soin, durant la réunion en cours, à savoir celui des rapports entre la question de Palestine et la situation internationale. On peut dire d'après l'examen préliminaire de certains des documents dont la réunion est saisie que leurs auteurs ont bien mis en lumière les problèmes extrêmement dangereux qui continueront de menacer la paix et la sécurité internationales, tant qu'on n'aura pas trouvé au problème une solution politique qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits de l'homme et ses droits nationaux inaliénables, conformément aux résolutions, recommandations et directives adoptées par l'Assemblée générale.

On sait qu'en adoptant la résolution relative à la convocation de la Conférence internationale sur la question de Palestine, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé que cette conférence ait lieu en 1984 de façon à permettre de mener à bien les préparatifs nécessaires pour en assurer le succès et en réaliser les objectifs. Mais les atrocités qui ont suivi les actes d'agression commis par les forces armées israéliennes contre le Liban et l'invasion par Israël de plus de la moitié du territoire de ce pays frère innocent et épris de paix, ainsi que les actes de génocide perpétrés à l'encontre du peuple palestinien et la destruction de ses institutions civiles, humaines et culturelles ont mené à l'instauration d'un état d'urgence international. Il a été décidé en conséquence que la conférence aurait lieu plus tôt, en 1983, dans l'espoir de donner un nouvel élan à l'examen de la question à l'échelon politique et diplomatique et de prévenir ainsi les attaques terroristes, les explosions de violence et une conflagration générale dans la région.

Cette décision de l'Assemblée générale était la moindre des mesures à prendre pour faire face à cette nouvelle invasion sioniste barbare que les Etats-Unis avaient soutenue sans réserves sous diverses formes, notamment en fournissant à Israël un appui militaire et de nouvelles armes perfectionnées de destruction massive qui ont été utilisées pour la première fois contre les villes des peuples frères du Liban et de la Palestine. Toutes les villes et tous les villages libanais sans exception et tous les camps et centres de réunion palestiniens ont été bombardés et gravement endommagés par toute une gamme d'armes de forces terrestres, maritimes et aériennes. Le nombre de victimes - morts, blessés ou faits prisonniers - a été de plus de 70 000 personnes. Des centaines de milliers de familles libanaises et palestiniennes se sont retrouvées sans foyer et obligées de reprendre le chemin de l'exil.

Je suis fier de dire que les révolutionnaires palestiniens, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, et le peuple libanais, stimulé par son mouvement national, ont réussi, malgré l'infériorité de leurs forces par rapport à celles de leurs adversaires, à résister résolument et vaillamment à l'armée israélienne et à son allié, les Etats-Unis, pendant plus de 90 jours et nuits, empêchant ainsi l'ennemi d'entrer dans la noble capitale libanaise qui a pu soutenir un siège sans équivalent même aux temps les plus barbares de l'histoire. Beyrouth a subsisté sans eau, sans nourriture, sans médicaments et sans électricité, refusant de capituler et déterminée à arrêter cet arrogant ennemi et à lui donner une leçon inoubliable en lui faisant mordre la poussière.

Ce n'est pas au cours de cette lutte que Beyrouth est tombée aux mains de l'ennemi; sa chute a été le résultat d'un lâche complot à la honte du Gouvernement des Etats-Unis qui s'était engagé à protéger la ville et ses habitants mais qui les a trahis et abandonnés en une nuit lourde de présages de mauvais augure. Cela a abouti à la tragédie la plus terrible de l'histoire contemporaine. Je veux parler du massacre de milliers de civils palestiniens et libanais à Sabra et à Chatilla.

La tragédie de Sabra et Chatilla ne s'effacera jamais de la mémoire humaine et constituera pour toujours une preuve irréfutable des croyances racistes des sauvages sionistes et d'une véritable collusion impérialiste non seulement contre le peuple palestinien mais contre l'humanité tout entière.

Il ne saurait en être autrement, puisque cette tragédie a suscité une prise de conscience de tous, y compris de dizaines de milliers de Juifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Israël, qui ont commencé à douter d'Israël et de ses intentions malgré la sympathie qu'ils avaient éprouvée à son égard depuis des décennies.

Malgré la férocité de cette guerre - dont la seule explication est un appétit d'expansionnisme, la croyance dans la supériorité d'Israël et la discrimination raciale - et malgré les atrocités infligées à notre peuple nous n'avons pas, à l'Organisation de libération de la Palestine, abandonné notre position de conciliation et avons au contraire favorablement répondu à l'initiative arabe prise à la réunion au sommet de Fès, dont nous avons approuvé la formule. La réaction d'Israël a été cependant le massacre de Sabra et de Chatilla, suivi de l'empoisonnement massif d'écolières de la rive occidentale visant à les tuer ou à compromettre leurs fonctions reproductrices, annihilant ainsi l'avenir de notre population.

Notre position n'est pas signe de faiblesse devant les actes d'agression commis à notre encontre mais est due à une détermination ferme et durable fondée sur la conviction que notre idéologie, nos pratiques et nos aspirations sont tout le contraire de l'idéologie, des pratiques et des aspirations sionistes. Nous avons la justice avec nous, alors qu'ils sont du côté de l'injustice et de l'oppression. Nous sommes pour une paix juste, ils sont partisans du terrorisme et de la guerre. Nous représentons la démocratie et l'égalité alors qu'ils symbolisent le racisme, le fanatisme et la discrimination. Ce n'est donc pas une coïncidence si le monde entier nous soutient à présent et si Israël est isolé et n'aurait peut-être pas été en mesure de maintenir sa supériorité et même de survivre s'il n'avait pas bénéficié de l'appui aveugle du Gouvernement des Etats-Unis et d'un ou deux Etats connus pour leur nature fasciste et raciste.

Tout comme elle n'a pas réussi à faire tomber de nos mains l'arme révolutionnaire, l'alliance américano-israélienne ne pourra pas nous faire abandonner la branche d'olivier et nous resterons intraitables dans notre lutte politique et dans nos efforts constants visant à trouver une solution politique équitable. A la dernière réunion de notre Conseil national, tenue en février dernier en Algérie, nous avons décidé de poursuivre notre lutte sur tous les fronts, c'est-à-dire tant sur le front militaire et politique qu'au sein des masses. Le Conseil a annoncé qu'il acceptait l'initiative arabe prise à la réunion au sommet de Fès qui s'inscrit dans le cadre des recommandations internationales formulées par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui garantit au peuple palestinien ses

droits nationaux inaliénables, son droit à l'autodétermination, son droit de créer un Etat indépendant qui lui soit propre et son droit à retourner dans ses foyers et à rentrer en possession des biens qui lui ont été ravés.

Nous croyons sincèrement que la communauté internationale a, à l'heure actuelle, une occasion historique qui pourrait ne pas se représenter et qu'elle devrait par conséquent redoubler d'efforts pour empêcher que les ennemis de la justice et de la paix ne cherchent à rompre cet équilibre et cette initiative acceptée à l'échelon international en présentant d'autres solutions inacceptables dans la mesure où elles ne garantissent pas à notre peuple, contrairement aux autres peuples, son droit sacré à l'autodétermination.

Nous savons que nous sommes engagés dans une lutte contre la montre. L'ennemi cherche à modifier tous les aspects de la vie dans notre pays occupé. Il persiste à opprimer notre peuple afin de l'obliger à s'en aller. Il persiste à usurper nos terres et à saccager nos ressources en eau et nos autres ressources naturelles. Il prend bien d'autres mesures illégales et criminelles. Tout cela ne nous empêchera cependant pas de renoncer à notre détermination de maintenir nos droits nationaux, tels qu'ils ont été reconnus par la communauté internationale et exprimés dans des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il est regrettable de constater que les Etats-Unis non seulement appuient Israël dans le domaine de la guerre, de la destruction et du terrorisme, mais qu'ils lui accordent également un appui politique au sein des divers organismes internationaux et cherchent à contrecarrer tout plan ou initiative en faveur de la cause arabe. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous rappeler comment, à maintes reprises, le gouvernement de Washington a exercé son droit de veto contre divers projets de résolution présentés au Conseil de sécurité et qui étaient inspirés de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions relatives à la question de Palestine.

Nous constatons maintenant, après l'agression militaire commise contre nous et contre le Liban, que nous sommes victimes d'une campagne politique américaine de publicité visant à atteindre ce que l'ennemi n'est pas parvenu à accomplir sur le plan militaire. Il est paradoxal de constater que le Président des Etats-Unis cherche à contester le droit de l'OLP de représenter le peuple palestinien, alors que les Etats-Unis refusent de reconnaître le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination. Le refus de reconnaître l'OLP est tout simplement une façon de méconnaître le peuple palestinien et de nier ses droits inaliénables.

C'est pourquoi tous les pourparlers de paix qui ne tiennent pas compte du peuple palestinien et de ses droits à l'autodétermination relèvent au mieux de l'hypocrisie. Mais cela peut également aboutir à des explosions pouvant dépasser le cadre d'une guerre limitée dans le temps et dans l'espace. Il ne saurait y avoir de paix sans justice, ni de justice sans liberté, ni de liberté sans autodétermination.

Une semaine après la conclusion de la présente conférence, 35 années se seront écoulées depuis la création de l'entité sioniste et le moment où la question de Palestine a commencé de se poser. Pendant cette période, le Moyen-Orient a été le théâtre de quatre conflits arabo-israéliens et de trois conflits palestino-israéliens. De nouvelles tensions apparaissent actuellement, car Israël

envisage de livrer une nouvelle guerre. Il incombe à la communauté internationale de constater ce détestable état de choses et de tirer les conclusions et les leçons morales qui s'imposent. Il y a tout d'abord le fait que la paix ne peut pas être imposée par la force et qu'elle ne saurait être assurée et maintenue si les droits justes et légitimes des Palestiniens ne sont pas reconnus, garantis et imposés. Il y a lieu de noter que la zone de conflit est en train de s'agrandir. En 1948, elle était limitée à la Palestine. En 1956, elle a été étendue à l'Egypte. En 1967, outre la Palestine, elle englobait l'Egypte, la Syrie et la Jordanie. Elle comprend à présent le Liban qui subit une occupation militaire des Israéliens. On ne saurait oublier l'agression d'Israël contre l'Iraq et la destruction d'un réacteur nucléaire sous prétexte de légitime défense. Chacun sait qu'Israël est le seul pays de la région qui possède des armes nucléaires et s'emploie activement à les perfectionner. Si cette situation se maintient, il est évident qu'elle aura des conséquences qui dépasseront le cadre de la région et constitueront une véritable menace à la sécurité internationale.

C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités avant qu'il ne soit trop tard et qu'elle impose sa volonté proclamée dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en dépit de toutes les forces qui cherchent à en empêcher l'application. Nous nous adressons naturellement à tous les Etats représentés ici. Nous voudrions appeler leur attention sur les risques implicites que présente la situation actuelle. Nous souhaiterions voir adopter des résolutions qui ouvrent une voie menant véritablement à la paix et donc fondée inévitablement sur la justice. Il s'agit de mettre à jour les manoeuvres trompeuses de ceux qui parlent de paix alors qu'ils cherchent en réalité à imposer une capitulation.

Le peuple palestinien a toujours été traditionnellement un peuple de combattants déterminés à défendre leurs droits. Aucune force sur terre ne pourra l'empêcher de poursuivre sa lutte, génération après génération, pour recouvrer son identité nationale sur son territoire national et acquérir la liberté et la souveraineté comme tous les autres peuples du monde.

En conclusion, j'ai le très grand plaisir de vous transmettre les remerciements des dirigeants de l'OLP et en premier lieu de son chef, mon frère Yasser Arafat, et de vous adresser à vous et, par votre intermédiaire, aux peuples que vous représentez, les meilleurs voeux du peuple palestinien. Je peux vous assurer également que nous poursuivrons la lutte jusqu'à la victoire finale.

ANNEXE IV

MESSAGE DE M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF
DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE

Au nom du peuple arabe palestinien, au nom de mes frères membres du Comité exécutif de l'OLP et en mon nom propre, je tiens à saluer tous les participants à la réunion en cours dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur la question de Palestine qui doit se tenir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. L'organisation de cette réunion préparatoire qui a lieu pour la première fois sur le continent asiatique, dans l'Etat ami de la Malaisie, est la preuve des rapports fraternels qui unissent le peuple palestinien à ce pays et de la position justifiée et inébranlable adoptée par le Royaume de Malaisie sous la direction du sultan Haji Ahmad Shah Ibni Almarhoum Sultan Abu Bakar et le Gouvernement et le peuple malaisiens amis au sein de toutes les instances internationales et régionales. Je saisis cette occasion pour exprimer au nom de l'OLP et en mon nom propre toute notre reconnaissance à Sa Majesté le Sultan, au Gouvernement et au peuple malaisiens amis pour avoir adopté cette position compte tenu de leur attachement à la légitimité internationale, de leur respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la justice ainsi que de leur appui à l'ensemble du peuple palestinien dans ses efforts pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables.

La présente réunion se tient à un moment où la situation internationale se détériore de plus en plus en raison de la course aux armements militaires et nucléaires, des politiques expansionnistes et raciales, du fossé qui se creuse entre les Etats nantis et les Etats pauvres, et de l'accroissement de la pauvreté et de l'injustice ainsi que de l'oppression nationale et sociale dans de nombreuses parties du monde.

Dans la région du Moyen-Orient, la situation se complique de plus en plus et risque d'aboutir à une dangereuse explosion eu égard à la politique suivie par Israël, qui est déterminé à maintenir son occupation de vastes zones du Liban, aux mesures d'implantation qu'il a prises dans la rive occidentale et Gaza et au fait que les Israéliens se tiennent prêts à lancer une nouvelle guerre d'agression contre les forces de la révolution palestinienne et les forces syriennes dans la vallée de la Beqaa au Liban. Il est évident qu'Israël bénéficie à cet égard de l'appui constant du Gouvernement des Etats-Unis qui joue un double jeu. D'une part, il prétend s'efforcer de promouvoir la paix et de parvenir à un accord au Liban tout en mettant fin à l'établissement de colonies dans les territoires arabes occupés. Mais il s'obstine d'autre part à ne pas tenir compte des droits du peuple palestinien, et notamment de sa détermination de retourner dans sa patrie, d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un Etat indépendant, et à refuser de reconnaître que l'OLP est son seul représentant légitime comme l'a reconnu le peuple palestinien à l'unanimité. Le Gouvernement des Etats-Unis soutient activement la politique d'Israël en lui fournissant un appui financier, militaire, politique et diplomatique illimité.

Les Etats-Unis sont donc responsables au premier chef du maintien de l'occupation du territoire palestinien, de l'occupation du Liban et de la poursuite par Israël de sa politique d'agression et d'expansion.

/...

Les pourparlers jordano-palestiniens ont montré que la crise de la région est due essentiellement aux Etats-Unis qui méconnaissent les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien et sa volonté, et qui ne les acceptent pas. Toute tentative visant à méconnaître la réalité palestinienne exposera la région à de graves risques qui compromettent la paix et la sécurité dans l'ensemble du monde.

Malgré les condamnations internationales répétées du racisme et de la politique d'expansion et d'agression d'Israël et de son annexion de territoires palestiniens et arabes, et malgré la répression, la terreur et la torture dont le peuple palestinien est victime, le gouvernement Begin fournit quotidiennement la preuve qu'il continue dans cette voie sans tenir compte de la volonté internationale de justice et de paix. Cette situation exige de la part des organisations internationales des mesures plus concrètes pour mettre un terme à l'arrogance d'Israël et imposer une volonté internationale quasi unanime tendant à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

Notre peuple palestinien, exposé actuellement à des dangers considérables sous l'occupation sioniste, notamment des actes constants de torture, de terrorisme, de liquidation massive et d'assassinats par empoisonnement, est décidé à ne pas renoncer à ses droits, à ses dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine, à la paix et à l'égalité, afin de faire triompher les principes des Nations Unies, et il est également déterminé à faire cesser les injustices qui lui sont infligées, ainsi qu'à d'autres peuples qui souffrent actuellement du racisme, de l'oppression et de l'occupation.

C'est pourquoi, notre peuple attache une grande importance au rôle de votre réunion dont les résolutions auront des effets positifs aux fins de structurer et de renforcer l'appui et la solidarité à l'échelon international en faveur du droit de notre peuple palestinien de vivre librement et souverainement comme tous les autres peuples de notre grande communauté internationale représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Notre peuple palestinien, à l'intérieur comme à l'extérieur de notre territoire occupé, compte beaucoup sur l'appui et la solidarité qu'il recevra de la communauté internationale, et qui renforcent notre confiance dans la victoire et dans le rétablissement de nos droits légitimes nationaux inaliénables.

Je tiens à renouveler mes remerciements au Gouvernement de Sa Majesté le sultan Haji Ahmed Shah, au premier ministre, Mahathir Mohamed, et au peuple malaisien ami pour avoir accueilli cette réunion.

Je souhaite à mon frère le Premier Ministre bonheur et santé et au peuple malaisien ami progrès et prospérité.

Je souhaite enfin à mes frères les participants que les travaux de cette réunion soient couronnés de succès dans l'intérêt de la paix et de la prospérité du monde entier.

ANNEXE V

ALLOCUTION DE S. EXC. M. GHAZALI SHAFIE, MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE LA MALAISIE, PRESIDENT DE
LA REUNION PREPARATOIRE REGIONALE D'ASIE

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir élu président de cette auguste assemblée et vous exprimer ma gratitude pour vos paroles bienveillantes à l'égard de mon pays et de moi-même. En acceptant ces fonctions, mon seul voeu est que Dieu nous guide dans nos délibérations et qu'avec votre aide, la présidence de la présente conférence soit une tâche plaisante.

Je saisis également cette occasion pour ajouter quelques mots de bienvenue aux paroles prononcées ce matin par le Premier Ministre de la Malaisie dans son allocution inaugurale. J'espère que votre séjour dans notre pays sera agréable et vous laissera un bon souvenir.

Nous sommes réunis ici, à Kuala Lumpur, pour préparer la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui doit être convoquée au siège de l'Unesco, à Paris, en août de cette année, conformément à la résolution adoptée en 1982 par l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en session extraordinaire.

Nos délibérations devraient contribuer de façon notable au succès de la Conférence internationale de Paris. Ici, à Kuala Lumpur, nous examinerons une série de propositions visant à permettre une participation active et urgente de l'ONU à la recherche d'une solution globale et pacifique à la question de Palestine, sur une base juridique, morale et politique. Etant donné que nous nous réunissons sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, il nous appartient naturellement de nous pencher sur le contexte historique de la question de Palestine du point de vue de la participation et de la responsabilité de l'Organisation à cet égard et sur l'évolution qui s'est dessinée récemment dans la région de l'Asie occidentale et dans la politique mondiale.

Notre tâche est à la fois ardue et cruciale, surtout au vu des échecs du passé et de l'inefficacité des efforts actuels de paix. Elle est pourtant plus urgente que jamais, compte tenu de l'expansion militaire, de l'intransigeance et de l'arrogance continues d'Israël.

Ces derniers temps, nous avons vu les anciennes victimes de l'Allemagne nazie se transformer en agents du terrorisme et du génocide à l'encontre du peuple palestinien, provoquant l'horreur tant chez leurs amis que chez leurs ennemis, et contraindre dans le même temps tout effort sérieux visant à trouver une solution politique à cette tragédie.

N'oublions pas que la région de l'Asie occidentale est la région la plus instable du monde. Elle a connu des guerres intermittentes dans lesquelles étaient engagés Israël et les pays arabes et au cours desquelles les deux superpuissances n'ont pas vraiment joué le rôle de spectateurs innocents. A ce jour, Israël non seulement maintient son occupation des terres arabes mais a en outre élargi ses frontières au mépris de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies demandant le retrait d'Israël jusqu'à ses frontières antérieures à 1967. Ce pays

/...

poursuit également son occupation militaire dans plusieurs parties du Liban et continue d'implanter des colonies de peuplement illégales sur la rive occidentale, violant de façon odieuse les principes de l'Organisation des Nations Unies et les droits du peuple palestinien. Tout effort visant à résoudre la question palestinienne sans prendre en compte les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, est irréaliste. Dans toute recherche de solution, seule une paix imposée peut être réalisée sans que la partie la plus concernée ne participe aux négociations. Mais à notre époque, une paix imposée est impensable.

Aussi l'Organisation des Nations Unies devrait-elle donc une fois de plus assumer la responsabilité de la question de Palestine et participer directement au règlement du problème palestinien.

L'une des causes principales de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la question de Palestine pourrait sembler être l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies de mettre en place une autorité efficace chargée de l'application de sa propre résolution 181 (II), adoptée en 1947, à un moment où le Royaume-Uni avait créé un vide en quittant la Palestine avec une hâte indécente. Néanmoins, l'engagement de l'Organisation des Nations Unies envers le peuple palestinien est toujours réel et l'on ne saurait l'enterrer sous des masses de documents contenant de pieuses résolutions.

"Sesat di jalan balik ke pangkal jalan" est un dicton malaisien qui engage à retourner à la base de départ lorsque l'on perd de vue le but de ses recherches. Le chaos et le désordre engendrés par l'avidité insatiable d'Israël à s'emparer de terres opposent de gros obstacles à la recherche d'une solution. C'est peut-être le moment de faire une pause et de jeter un regard en arrière sur les 35 dernières années afin de retrouver une perspective correcte sur la question. La Palestine a existé pendant 4 500 ans. La Société des Nations et même l'Organisation des Nations Unies ne l'ont jamais nié. En conséquence, la reconnaissance de la Palestine ne devrait jamais être mise en question. S'il doit y avoir remise en question, celle-ci devrait concerner le territoire de l'usurpateur découpé dans la Palestine.

On se rappelle qu'à la suite de l'adoption de la résolution 181 (II) par l'Organisation des Nations Unies en 1947, les Juifs se sont emparés de la région qui leur était assignée, tandis que l'administration militaire britannique se défaisait de ses responsabilités et quittait la région sans autre forme de procès. Les événements se sont succédés après l'évacuation britannique, qui ont fait des Palestiniens un peuple abandonné de personnes déplacées dans leur propre patrie. Beaucoup d'eau a coulé depuis 1947, obscurcissant l'histoire et rendant chaque jour plus difficile la solution de la question de Palestine qui, tel un feu de paille, semble être destinée à s'évanouir sans laisser de trace. L'agression, l'expansion et les actes de terrorisme et d'intimidation d'Israël à l'encontre des peuples palestinien et arabe se sont poursuivis sans relâche. Israël a agi en violation totale de toutes les résolutions passées par l'Organisation même qui l'avait créé au départ. La communauté internationale n'a jamais reconnu et n'acceptera jamais la situation créée par Israël, qui s'efforce d'en faire un fait accompli en recourant à la force. On ne peut laisser quiconque savourer les fruits de l'agression ou d'un acte criminel.

On a souvent appelé la recherche de la paix en Asie occidentale, et notamment la solution de la question de Palestine, l'histoire d'une occasion manquée. Il y a eu la réunion de Camp David, mais nul n'a empêché Israël d'attaquer le Liban. La majeure partie de la communauté internationale a accueilli favorablement le Plan de Fès de septembre 1982 comme étant une contribution positive au règlement de la question de Palestine. Le Plan Reagan contient quelques idées utiles mais on n'a aucune assurance ferme qu'Israël répondra ou sera incité à répondre de façon positive au cas où l'on essaierait d'appliquer ce plan. Il convient de maintenir l'élan donné à la recherche de la paix et d'accompagner les idées proposées d'un mécanisme d'application qui permettra un règlement durable de la question.

Il nous incombe de tirer pleinement parti de l'occasion qui nous est donnée à présent. Réunissons donc nos esprits et nos coeurs afin de persuader la communauté internationale, qui agit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, de prendre rapidement des mesures énergiques et efficaces visant à appliquer toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, de façon à réaliser l'Etat de Palestine à l'intérieur de frontières qu'il faudra négocier sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

ANNEXE VI

LISTE DES PARTICIPANTS

A. Etats participants

ARABIE SAOUDITE

S. Exc. M. Ahmad SHUBAU, Ambassadeur d'Arabie saoudite en Malaisie
M. Fouad Hassan FAKI, Directeur du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères

BANGLADESH

S. Exc. M. A. R. SHAMS-UD-DOHA, Ministre des affaires étrangères
S. Exc. Mustafizur RAHMAN, Haut Commissaire en Malaisie
M. Ahmad Tariq KARIM, Directeur général au Ministère des affaires étrangères
M. Humayun KAMAL, Directeur au Ministère des affaires étrangères
M. Anwar Hossain SARKER, fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères

BHOUTAN

S. Exc. M. Lyompo Dawa TSERING, Ministre des affaires étrangères
M. Karma DORJEE, Directeur adjoint au Ministère des affaires étrangères
M. Sonam T. RABGAY, Sous-Secrétaire au Ministère des affaires étrangères

BRUNEI

S.A.R. le prince Mohammed BOLKIAH, Perdana Wazir
Y. A. M. Pengiran BAHRAIN, Procureur général
Y. M. Dato Laih Jasa Haji Ahmad HAJI JUMAT, Chef par intérim du Service diplomatique du Brunéi
T. Y. T. Haji Jaya ABDUL LATIF, Commissaire du Brunéi en Malaisie
M. Suyol OSMAN, fonctionnaire d'administration du Service diplomatique du Brunéi
Y. M. Pengiran MASHOR, fonctionnaire d'administration du Service diplomatique du Brunéi
Y. M. Hazir HAJI ABDULLAH, deuxième secrétaire à la Commission du Brunéi

CHINE

S. Exc. M. CHEN Kang, Ambassadeur de Chine en Malaisie
M. YU Mengjia, Directeur adjoint du Département des organisations et des conférences internationales, Ministère des affaires étrangères
M. HU Changlin, Chef de division au Département de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord, Ministère des affaires étrangères
M. WANG Guangya, Ministère des affaires étrangères

EGYPTE

- S. Exc. M. Shafei ABDUL HAMID, adjoint au Ministre des affaires étrangères
- S. Exc. M. Mohammed Magdy SABRY EL GHERIANY, Ambassadeur d'Egypte en Malaisie
- M. Badr Hammam BADR, conseiller à l'ambassade d'Egypte en Malaisie
- M. Desooky FAYED, premier secrétaire à l'ambassade d'Egypte en Malaisie

EMIRATS ARABES UNIS

- M. Abdul Rahman AL-JARWAN, Sous-Secrétaire au Ministère des affaires étrangères
- M. Mohamed SAMHAN, Directeur des organisations et des conférences internationales, Ministère des affaires étrangères

FIDJI

- S. Exc. M. Mosese QIONIBARAVI, Ministre des affaires étrangères et du tourisme
- M. Aryoday LAL, Secrétaire principal adjoint au Ministère des affaires étrangères

ILES SALOMON

- S. Exc. M. Dinnis Carlos LULEI, Ministre des affaires étrangères
- M. Lindsay Faka MISROS

INDE

- S. Exc. M. P. V. Narasimha RAO, Ministre des affaires étrangères
- M. Romesh BANDARI, secrétaire au Ministère des affaires étrangères
- S. Exc. M. Prakash SHAH, Haut Commissaire de l'Inde en Malaisie
- M. T. P. SREENIVASAN, conseiller à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Ashok JHA, secrétaire particulier du Ministre des affaires étrangères

INDONESIE

- S. Exc. M. Mochtar KUSUMAATMADJA, Ministre des affaires étrangères
- S. Exc. M. Abdullah KAMIL, Ministre adjoint par intérim pour les affaires politiques
- S. Exc. M. Rais ABIN, Ambassadeur de l'Indonésie en Malaisie
- S. Exc. M. Ramli NURHAPY, membre du Parlement indonésien
- M. H. I. JASIN, Ministre et chef de mission adjoint à l'ambassade d'Indonésie en Malaisie
- M. Husein S. WALANGADI, ministre conseiller à l'ambassade d'Indonésie en Malaisie
- M. Tupuk SUTRISNO, chef de section au Département des affaires étrangères

IRAN (République islamique d')

- S. Exc. M. Hussain SHEIKHOL-ESLAM, Vice-Ministre, Ministère des affaires étrangères
- M. Mohammad S. AYATOLLAHI, Ambassadeur d'Iran en Malaisie
- M. Homayoun ALIZADEH, conseiller au Ministère des affaires étrangères
- M. Ali AHANI, Directeur général au Ministère des affaires étrangères
- M. Mahmoud HASHEMI BEHRAMANI, Directeur du huitième Département politique, Ministère des affaires étrangères
- M. Ahmad GHASSEMIYEH, premier secrétaire au Ministère des affaires étrangères
- M. Zamel SAEEDI, troisième secrétaire au Ministère des affaires étrangères
- M. Zaghi MOHAMMAD POURIAN, expert au Ministère des affaires étrangères
- M. Mahdi MIRAFZAL, expert au Ministère des affaires étrangères
- M. Mohammad Hosseil VAGHAR, expert au Ministère des affaires étrangères

IRAQ

- S. Exc. M. Hamid ALWAN, Ministre d'Etat pour les affaires étrangères
- S. Exc. M. Wissam AL-ZAHAWIE, Ambassadeur, chef du Département des organisations et des conférences internationales
- S. Exc. M. Ahmed T. M. AL-GAILANI, Ambassadeur d'Iraq en Malaisie
- S. Exc. M. Assad GHOUTHANI, Ministre plénipotentiaire, chef adjoint du Département arabe
- M. Adnan Abbas HIIMI, conseiller au Ministère des affaires étrangères
- M. Abdul Majid AL-ABDULLAH, troisième secrétaire au Ministère des affaires étrangères

JORDANIE

- S. Exc. M. Saleh Halawi KABRITI, Chef du Département des conférences internationales, Ministère des affaires étrangères

KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

- S.A.R. le prince NORODOM SIHANOUK, Président du Kampuchea démocratique
- Prince SISOWATH SIRIRATH, chef du protocole par intérim du Président du Kampuchea démocratique
- M. SREY PONG, chef du cabinet par intérim du Président du Kampuchea démocratique
- M. CHEAV LAV, commissaire de l'Armée nationaliste de Sihanouk chargé de la guerre politique
- Mme CHALEM SO, porte-parole et chef de cabinet pour les activités sanitaires et sociales
- Colonel JEAN FERNANDEZ, aide de camp du Président du Kampuchea démocratique
- Prince SISOWATH THOMICO, fonctionnaire chargé de l'information

KIRIBATI

- M. Atanraoi BAITEKE, Secrétaire aux affaires étrangères, Ambassadeur général

KOWEÏT

- S. Exc. M. Abdulmohsen EL-JEAN, Ambassadeur du Koweït en Malaisie
- M. Ali AL-NASSAR, conseiller à l'ambassade du Koweït en Malaisie
- M. Sulaiman S. AL-SULAIMAN, administrateur et attaché financier à l'ambassade du Koweït en Malaisie

MALAISIE

- Y. B. Tan Sri M. Ghazali SHAFIE, Ministre des affaires étrangères
- Y. B. M. Adib ADAM, Ministre de l'information
- Y. B. Tan Sri Zakaria bin HAJI MD. ALI, Secrétaire général au Ministère des affaires étrangères
- Y. B. Dato'K PATHMANABAN, Vice-Ministre de la santé
- Y. B. Datuk Clarence MANSUL, Vice-Ministre de l'énergie, des télécommunications et des postes
- Y. B. Encik Bujang bin ULIS, Vice-Ministre des industries primaires
- Y. B. Encik Luhah WAN, Vice-Ministre de l'agriculture
- Y. B. Encik Anwar IBRAHIM, Vice-Ministre au Département du Premier Ministre
- Y. B. Encik Abdul Kadir SHEIKH FADZIR, secrétaire parlementaire au Ministère des affaires étrangères
- Y. B. Encik Jawan EMPALING, secrétaire parlementaire au Ministère de la santé
- Y. B. Datuk LEE Kim Sai, membre du Parlement
- Y. B. M. TAN Seng Giaw, membre du Parlement
- Y. B. Tuan Hj. Abdul Aziz NIKMAT
- Y. B. Dato' Micheal CHEN
- Y. B. Ahmad MUSTAPHA, secrétaire politique au Département du Premier Ministre
- T. Y. T. Tan Sri Zainal Abidin SULONG, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Y. B. Dato Wan Sidek HJ. WAN ABDULRAHMAN, secrétaire général au Ministère de l'information
- Y. B. Dato Ahmad YUSOF, Département du Premier Ministre
- Y. B. Dato Mon JAMALUDDIN, secrétaire général adjoint au Ministère des affaires étrangères

MALDIVES

- S. Exc. M. Fathulla JAMEEL, Ministre des affaires étrangères
- M. Ahmad SALEEM, sous-secrétaire au Ministère des affaires étrangères

NEPAL

- S. Exc. M. Khelendra Prasad PANDEY, envoyé spécial
- M. Purushottam Lal SHERESTHA, sous-secrétaire au Ministère des affaires étrangères

OMAN

S. Exc. M. Syed Nasser AL-BUALI, Chef du Service des affaires asiatiques
M. Husein Ali ABDULLATIF, Chargé d'affaires d'Oman en Malaisie
M. Aqeel Alawi MUKOEEL, premier secrétaire au Ministère des affaires étrangères
M. Muhammed Said AL-MUHAMMED, deuxième secrétaire au Ministère des affaires étrangères

PAKISTAN

S. Exc. M. S. Sharifuddin PIRZADA, Ministre du droit
M. Inam UL-HAQUE, Directeur général au Ministère des affaires étrangères
M. Khalid SALEEM, Directeur général au Ministère des affaires étrangères
M. Tariq Farouq MIRZA, premier secrétaire à l'ambassade du Pakistan en Malaisie

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

S. Exc. M. Rabbie MAMALIU, Ministre des affaires étrangères
M. Sebulon KULU, conseiller d'ambassade à Djakarta
M. Denis RENTON, secrétaire assistant au Département des affaires étrangères

PHILIPPINES

S. Exc. M. Lininding P. PANGANDAMAN, assistant du Ministre pour les affaires du Moyen-Orient et de l'Afrique, Ministère des affaires étrangères
M. Rodolfo DUMAPIAS, chargé d'affaires à l'ambassade des Philippines en Malaisie
M. Francisco F. SANTOS, conseiller au Ministère des affaires étrangères
M. Abraham ESTAVILLO, vice-consul, Ministère des affaires étrangères

QATAR

S. Exc. M. Ahmad Ali AL-AMSARI, Ambassadeur du Qatar au Pakistan, en Malaisie et en Indonésie

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

S. Exc. M. Soubanh SRITHIRATH, Vice-ministre des affaires étrangères
M. Done SOMVORACHIT, Chef de division au Ministère des affaires étrangères

REPUBLIQUE DE COREE

S. Exc. M. Se-Eung OH, Ministre d'Etat pour les affaires politiques
M. CHUN Soon-Kyu, Ministre à l'ambassade de Corée en Malaisie
M. LHO Kyung-Soo
M. JEHUNG Sung Beh, deuxième secrétaire au Ministère des affaires étrangères
M. KIM Myong-Jin, troisième secrétaire au Ministère des affaires étrangères
M. KANG Dae-Hyon, troisième secrétaire à l'ambassade de Corée en Malaisie

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

S. Exc. M. KIM Hyong U, Ministre par intérim des affaires étrangères
M. CHANG Sung Gil, Directeur adjoint au Ministère des affaires étrangères
M. LYO Iang Song, fonctionnaire supérieur au Ministère des affaires étrangères

SINGAPOUR

S. Exc. M. S. DHANABALAN, Ministre des affaires étrangères
S. Exc. M. Maurice BAKER, Haut Commissaire en Malaisie
M. LIM Chin Leong, deuxième secrétaire au Haut Commissariat de
Singapour en Malaisie

SRI LANKA

S. Exc. M. A. C. S. HAMEED, Ministre des affaires étrangères
M. Ananda SENEVIRATNE, Haut Commissaire en Malaisie
M. Nihal RODRIGO, directeur au Ministère des affaires étrangères

THAILANDE

S. Exc. M. Nissai VEJAJIVA, Ambassadeur de Thaïlande en Malaisie
M. Powthep VANACHINDA, premier secrétaire à l'ambassade royale de Thaïlande
en Malaisie
M. Domedej BUNNAG, deuxième secrétaire à l'ambassade royale de Thaïlande en
Malaisie
Mme Prapaporn CHAROENKUL, troisième secrétaire à l'ambassade royale de
Thaïlande en Malaisie

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

S. Exc. M. Felix FEDOTOV, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères
M. Alexandre NOVOJILOU
M. Boris TIMOTEEV, attaché d'ambassade en Malaisie

VIET NAM

M. HA VAN LAU, Ministre adjoint, Ministère des affaires étrangères
S. Exc. M. NGUYEN CAN, Ambassadeur du Viet Nam en Malaisie
M. TRAN HUY CHUONG, directeur du Département asiatique au Ministère des
affaires étrangères
M. NGUYEN VAN THANG, premier secrétaire à l'ambassade du Viet Nam en Malaisie
Mme Le PHUONG DUNG, attachée d'ambassade en Malaisie

B. Etats représentés par des observateurs

AUSTRALIE

M. G. R. BOWKER, Premier Secrétaire au Haut Commissariat d'Australie
en Malaisie

JAPON

M. Tetsuya ENDO, Directeur général adjoint au Ministère des affaires étrangères
M. Fumiaki TAKAHASHI, premier secrétaire à l'ambassade du Japon en Malaisie
M. Yoshihiko KAMO

NOUVELLE-ZELANDE

S. Exc. M. Harle FREEMAN-GREENE, Haut Commissaire en Malaisie
Mme Winifred Sheila Mary SHARPLEY, Haut Commissaire adjoint en Malaisie

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

M. Gerd WIESENHUTTER, troisième secrétaire à l'ambassade de RDA en Malaisie

TONGA

Mme Viela TUPOU, secrétaire assistante au Ministère des affaires étrangères

TURQUIE

S. Exc. M. Ercument YAVUZALP, Sous-Secrétaire au Ministère des affaires étrangères
S. Exc. M. Tefvik UNAYDIN, Ambassadeur de Turquie en Malaisie
M. Umit PAMIR, Chef du Département du Moyen-Orient, Ministère des affaires étrangères
M. Sermet ATACANLI, premier secrétaire à l'ambassade de Turquie en Malaisie

TUVALU

M. Otinielu T. TAUSI, premier secrétaire au Haut Commissariat de Tuvalu à Fidji

C. Organisation de libération de la Palestine

Son Exc. M. Farrouk KADDOUMI, membre du Comité exécutif, chef du Département politique
S. Exc. M. Shafik AI-HOUT, membre du Conseil central, représentant au Liban
S. Exc. M. Ahmad AL-FARRA, représentant en Malaisie
M. Ali FAYAD, conseiller du Chef du Département politique de l'OLP pour l'Asie du Sud-Est
M. Abdul Mosseim IBRAHIM
Mme Deena ABU-LUGHOD, conseillère à la Mission permanente de l'OLP auprès de l'Organisation des Nations Unies

D. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

M. Haroon EBNALI, Chef de la Division des transports et des communications, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
M. Faqir Mohammad IQBAL, conseiller principal hors siège pour le développement industriel (représentant hors siège de l'ONUDI pour l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et le Brunei)

E. Organismes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- M. Jack GOLDEN, Représentant résident à Kuala Lumpur (Malaisie)
- M. Gopi CHAND, Administrateur hors classe chargé de l'élaboration des programmes
- M. Hamzah HAJI MOHD SIDIN, chef des services généraux

F. Conseils, commissions et comités de l'Organisation des Nations Unies

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

- S. Exc. M. Massamba SARRE, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Zehdi TERZI, Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Boris TARASYUK, deuxième secrétaire de la Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

G. Organisations intergouvernementales

Comité consultatif juridique afro-asiatique

- Mme P. G. LIM, Directrice du Centre régional d'arbitrage du Comité consultatif juridique afro-asiatique
- M. Sum WAI, fonctionnaire chargé de l'administration et des finances
- Mme Yvonne KINGHAM, secrétaire exécutive/PRO

Ligue des Etats arabes

- Dr Muhammad EL-FARRA, sous-secrétaire
- M. Yousef FAYOUMI, Directeur de la Section des terres arabes occupées Organisation de la Conférence islamique
- S. Exc. Habib CHATY, Secrétaire général
- M. Adama THIAM, attaché de cabinet auprès du Secrétaire général

H. Organisations non gouvernementales

Alliance mondiale des Unions
chrétiennes féminines (Genève)

Mme Helen TAN
Mme Ethel SAMSON
Mme Joe Joe Rolla LEE

Alliance universelle des Unions
chrétiennes de jeunes gens (UCJC)

M. Yen Choong WONG
M. Chi Kiong TAM

Association d'Andhra (Malaisie)

Dr C. A. RAO

Association des Musulmans indiens

M. Salahal Ahmad bin JAMAL MOHAMAD

Association islamique (Jahore)	Tan Sri Ibu Zain bin H. J. SULAIMAN
Association juridique de l'Asie et du Pacifique occidental (Australie)	M. G. T. S. SIDHU
Centre de recherche pour le développement rural et industriel (Inde)	M. Rashpal MALHOTRA
Comité soviétique de solidarité avec les pays d'Asie et d'Afrique	M. Zeinalov Mirapacha Miz Ali Ogly
Confédération internationale des syndicats libres	M. Ab. Aziz ISMAL M. Mohd. Noh KATIM
Congrès du monde islamique	M. Haji Mohamed KHAN M. Hishamudin UBAIDULLA M. Mahmud Khan bin Haji Mohd. Khan
Conseil national des organisations de femmes (NCWO)	M. F. R. BHUPALAN Puan Hajjah Hendon bte HAJI DIN
Conseil régional islamique Da'wah (RISAP)	Y. B. Dato Kamaruddin bin ABDUL RAHMAN
Mouvement de la jeunesse musulmane de Malaisie (ABIM)	M. Kamarudin MD. NOR M. Kamaruddin JAFFAR
MTUC	M. Mohd. Nor KASIM M. Abdul Aziz IMAIL
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques	M. Chitta BISWAS
U.M.N.O Club (Royaume-Uni) Union nationale des étudiants musulmans malaisiens	M. Che Wan Adnan IDRIS M. Saifuddin Abdullah M. Abibullah bin SAMSUDIN

I. Consultants

M. Fouad MOUGHRABI

J. Secrétariat de la Conférence internationale sur
la question de Palestine

Mme Lucille MAIR, Secrétaire générale de la Conférence
Mme Rasil BASU, Administratrice générale chargée du secrétariat de la Conférence
Mme Leonora KRACHT, Secrétaire de la Conférence
M. Yogaraj YOGASUNDRAM, Chef de la Division des droits des Palestiniens